



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise de la viticulture

Question au Gouvernement n° 1049

Texte de la question

CRISE DE LA VITICULTURE

Mme la présidente . La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac . Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'agriculture.

La filière viticole française est confrontée à une situation de crise structurelle multifactorielle qui affecte la trésorerie de nombreuses entreprises. C'est dans ce contexte que vous avez annoncé, il y a quelques jours, un plan de sortie de crise et une enveloppe de 130 millions d'euros, une première étape bienvenue. Parmi les mesures envisagées figure l'extension des prêts structurels garantis, une question essentielle au sujet de laquelle je vous ai écrit en octobre. Lors de l'examen du projet de loi de finances, mon amendement prévoyant 200 millions d'euros pour financer de nouveaux prêts garantis par l'État a été adopté en commission des affaires économiques puis en commission des finances, mais la discussion budgétaire ne nous aura pas permis d'aborder la mission *Agriculture* en séance publique, et je le regrette.

Deux critères d'obtention sont particulièrement problématiques parce qu'ils ne permettent pas de prendre en considération la situation très critique des viticulteurs : le ratio excédent brut d'exploitation sur chiffre d'affaires et la consommation des fonds propres.

Les prêts consolidés réservés aux exploitants et utilisés exclusivement par les viticulteurs en cave particulière sont plafonnés à 200 000 euros par bénéficiaire. Leur ouverture aux caves coopératives devra s'accompagner de modalités et de plafonds adaptés à leurs besoins. Si je prends l'exemple de la cave de Condom, dans ma circonscription du Gers, la consolidation des prêts pour 6 millions d'euros peut paraître élevée, mais elle concernerait 100 producteurs, soit un montant de 60 000 euros par exploitant, plus de trois fois inférieur aux aides individuelles.

Pouvez-vous nous préciser les critères et le délai retenu pour l'extension de ces prêts ? Les trésoreries sont au plus bas, il y a urgence. Les prêts doivent être opérationnels au plus tard en janvier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – Mme Marie Récalde applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire* . Vous le savez mieux que quiconque, la viticulture française est confrontée non seulement à des menaces climatiques, mais aussi à des perturbations du commerce mondial de divers ordres – droits de douane, taxes anti-dumping... Depuis 2019, à l'initiative de mes prédécesseurs, l'État a mobilisé de très importants moyens pour répondre à la crise viticole qui, hélas, continue de sévir : la viticulture fait face à la fois à une surproduction et à une déconsommation ; cet effet ciseaux est ravageur pour certains vignobles.

J'ai donc en effet inauguré la semaine dernière le salon de la viticulture, le Sitevi, à Montpellier, où j'ai annoncé un plan de sortie de crise qui s'articule autour de plusieurs mesures. La première est une aide à l'arrachage de 130 millions, parce qu'il faut réduire le potentiel de production. J'ai annoncé également la prorogation en 2026 des prêts structurels, destinés aux viticulteurs, mais aussi à l'ensemble des agriculteurs, et vous avez raison de dire que les critères pour en bénéficier sont des éléments bloquants qu'il va falloir lever, ce à quoi je me suis engagée. De même, je me suis engagée à ce que les caves coopératives puissent accéder à ces prêts structurels, selon des modalités que nous vous présenterons à l'occasion d'une future réunion. Il y a également l'allègement des charges sociales...

M. René Pilato. Des cotisations sociales !

Mme Annie Genevard, ministrecar des viticulteurs sont dans d'immenses difficultés personnelles et il faut pouvoir les aider, notamment en réduisant ces charges.

M. Jean-Paul Lecoq. Ces cotisations !

Mme Annie Genevard, ministre . Au-delà de mesures d'urgence, nous devons aider la viticulture à sortir durablement de la crise dans laquelle elle s'enfonce depuis déjà plusieurs années. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. Patrick Hetzel . Très bien !

Mme la présidente . La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac . Pour votre information, en 2024, dans le Gers, les viticulteurs ont connu une perte de 30 000 euros par exploitation – de 75 hectares en moyenne. Les difficultés sont là depuis plusieurs années. Ils ne tiendront pas beaucoup plus longtemps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Données clés

Auteur : [M. David Taupiac](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1049

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 décembre 2025